



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2020-112

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2020

Sommaire

Prefecture du Gard

30-2020-07-16-003 - Arrêté_suppléance de M. le préfet par M._J.Rampon_17 au 19-07
2020 (2 pages)

Page 3

Prefecture du Gard

30-2020-07-16-003

Arrêté suppléance de M. le préfet par M. J.Rampon_17
au 19-07 2020

Bureau de la coordination
administrative interministérielle
pref-b2cg@gard.gouv.fr

**Arrêté N°
confiant la suppléance du poste de M. Didier LAUGA, préfet du Gard, du vendredi 17 au dimanche 19
juillet 2020.**

**Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets ;

Vu le décret 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant **M. Didier LAUGA**, préfet du Gard ;

Vu le décret du 20 juin 2018 nommant **M. Jean RAMPON**, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet d'Alès ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;

ARRETE

Article 1 : **M. Jean RAMPON**, en sa qualité de sous-préfet de l'arrondissement d'Alès, est chargé d'assurer la suppléance du poste de **M. Didier LAUGA**, préfet du Gard, pour la période du **vendredi 17 au 19 juillet 2020**.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à **M. Jean RAMPON** en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département du Gard à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet dès sa publication.

Article 4 : **M. Didier LAUGA**, préfet du Gard, et **M. Jean RAMPON**, sous-préfet désigné pour la suppléance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Nîmes, le 16 juillet 2020

Le préfet

Signé

Didier Lauga